



S U P P L E M E N T

BREF

ILE-DE-FRANCE

LE TEMPS DE TRAVAIL EN ILE-DE-FRANCE : RESULTATS DE L'ENQUETE SUMER 2002-2003

▲ La moitié des cadres franciliens travaille plus de 40 heures par semaine

26% des salariés franciliens déclarent avoir travaillé plus de 40 heures la semaine précédant l'enquête SUMER (Surveillance médicale des risques professionnels), contre 20% dans l'ensemble de la France.

La différence est due à la structure de la population salariée du secteur privé d'Ile-de-France. Celle-ci comprend 28% de cadres alors que la moyenne nationale est de 15% (Source Insee, DADS 2002). Or, plus d'un cadre sur deux a travaillé plus de 40 heures la semaine précédant l'enquête.

Pour une même catégorie socioprofessionnelle, la proportion de salariés travaillant plus de 40 heures par semaine est, par contre, à peu près la même en Ile-de-France et en moyenne nationale. La seule différence significative concerne les employés de commerce et des services : 19% déclarent plus de 40 heures de travail, contre 13% en moyenne nationale.

Parmi les salariés d'Ile-de-France, les personnes âgées de 50 ans et plus, ainsi que celles travaillant dans des établissements de plus de 200 salariés ont, plus souvent, une durée de travail supérieure à 40 heures.

Un salarié francilien sur dix a travaillé au-delà du maximum autorisé (48 heures) au cours de la semaine précédant l'enquête. Ils étaient 13% lors de la précédente enquête SUMER en 1994⁽¹⁾. Les longues semaines de travail n'ont donc pas disparu en Ile-de-France, surtout chez les cadres. 23% d'entre eux déclarent plus de 48 heures de travail.

LES PRINCIPAUX RESULTATS

- En moyenne, la semaine de travail est plus longue en Ile-de-France qu'en France, principalement en raison de la proportion importante de cadres en Ile-de-France.
- 24% des salariés franciliens ayant un contrat à temps partiel déclarent n'avoir pas choisi ce temps de travail.
- La durée d'absence de chez soi du fait du travail est nettement supérieure en Ile-de-France, compte tenu principalement du temps de trajet.
- Les femmes ont des durées hebdomadaires de travail moins longues que celles des hommes. Mais jusqu'à 40 ans, leur absence de chez elles à cause de leur travail est comparable à celle des hommes.
- Un salarié sur cinq travaille de nuit, y compris de manière occasionnelle.
- La proportion de salariés subissant des astreintes et travaillant le dimanche diffère peu en France et en Ile-de-France.

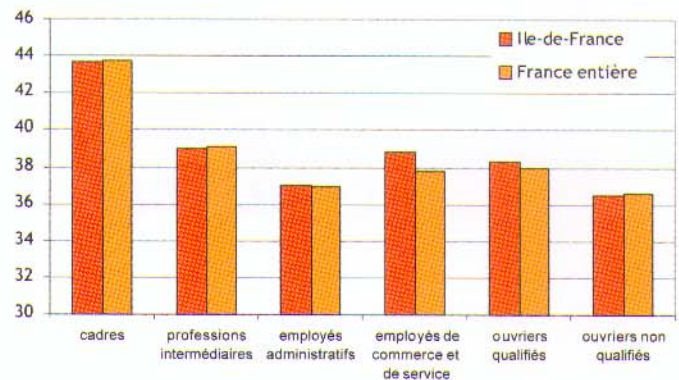
Une durée hebdomadaire de travail un peu plus longue en Ile-de-France

La durée hebdomadaire de travail est, en moyenne, de 38,5 heures en Ile-de-France contre 36,9 heures en France.

D'une part, la proportion de salariés travaillant à temps partiel est plus faible en Ile-de-France (10% contre 14% au niveau national). D'autre part, les salariés franciliens à temps complet travaillent, en moyenne, une heure de plus par semaine que dans les autres régions (39,8 heures contre 38,8 heures).

Cette dernière différence s'explique par la forte proportion de cadres en Ile-de-France. Or, les cadres travaillent plus souvent que les autres catégories socioprofessionnelles au delà de 40 heures par semaine, en Ile-de-France comme en France.

Comparaison des durées hebdomadaires moyennes de travail à temps complet pour les salariés franciliens et de la France entière



Source : DARES, DRT - Enquête SUMER 2003

METHODOLOGIE

L'enquête SUMER 2002-2003

L'enquête SUMER a été lancée et gérée conjointement par la Direction des Relations du Travail (Inspection médicale du travail) et la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques du Ministère de l'Emploi et de la Cohésion sociale. Elle dresse, notamment, une cartographie des expositions des salariés aux principaux risques professionnels. Elle repose sur l'expertise du médecin du travail qui peut administrer un questionnaire parfois très technique, à l'occasion d'une visite médicale. L'enquête s'est déroulée sur le terrain entre juin 2002 et fin 2003. 1 792 médecins du travail en exercice ont tiré au sort 56 134 salariés dont 49 984 ont répondu. L'enquête est basée sur les déclarations des salariés.

Le champ

L'enquête 2002-2003 couvre l'ensemble des salariés du régime général, de la Mutualité Sociale Agricole, des hôpitaux publics, d'EDF-GDF, de la Poste, de la SNCF, et d'Air France. L'étude présentée ici sur le temps de travail des salariés franciliens a été restreinte aux salariés du régime général, ce qui correspond à 7 490 salariés questionnés. Compte tenu du nombre limité de questionnaires concernant des salariés franciliens, les résultats obtenus ne peuvent être détaillés à un niveau trop fin. Des tests ont été réalisés afin de s'assurer de la significativité des résultats et en particulier de la réalité des différences entre l'Ile-de-France et la France entière. Ce sont ces résultats qui sont présentés ici.

La pondération

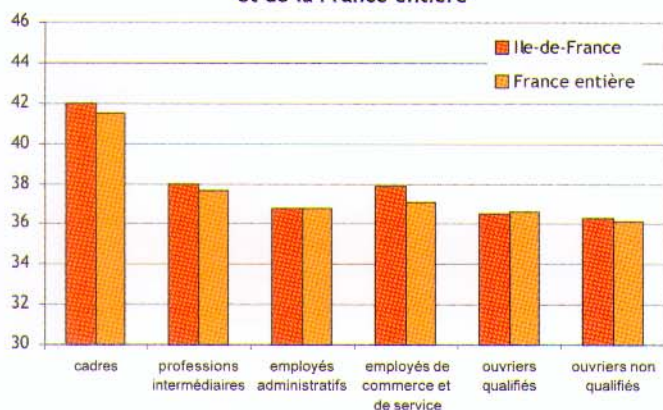
Comme pour l'exploitation nationale de l'enquête SUMER par la DARES, la pondération a été réalisée à l'aide d'un calage sur marge (macro CALMAR). Les critères utilisés sont le sexe, la tranche d'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la taille de l'entreprise. Les distributions de référence sont issues des Déclarations Annuelles de Données Sociales.

Une comparaison délicate avec les autres enquêtes traitant du temps de travail

L'enquête emploi de l'INSEE vise à observer à la fois de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes "Forces de travail" défini par l'Union européenne. Le champ de l'enquête emploi est plus étendu que celui de l'enquête SUMER. Cette enquête porte sur l'ensemble de la population active. La différence de champs avec l'enquête SUMER ne permet pas de comparer finement les résultats des deux enquêtes.

Les enquêtes ACEMO (Activité et Conditions d'Emploi de la Main d'Oeuvre) de la DARES concernent les entreprises du secteur marchand non agricole. Issue de ces enquêtes, la durée collective hebdomadaire mesure l'horaire collectif de travail, commun à un groupe de salariés tel qu'il est affiché sur leur lieu de travail. Elle ne concerne que les salariés à temps complet, hors salariés sous le régime du forfait jours. Il s'agit d'un temps de travail hebdomadaire théorique, qui inclut le cas échéant, les congés supplémentaires dus à la réduction du temps de travail dans la durée moyenne hebdomadaire. De plus, cette mesure exclut les heures supplémentaires.

Comparaison des durées hebdomadaires moyennes de travail à temps complet pour les femmes franciliennes et de la France entière



Source : DARES, DRT - Enquête SUMER 2003

Par contre, les durées hebdomadaires de travail à temps complet par catégorie socioprofessionnelle sont identiques en Ile-de-France et en France. Les employés de commerce et des services travaillent, toutefois, une heure de plus par semaine en Ile-de-France.

Le constat est le même pour la seule population féminine. Les femmes à temps complet travaillent en moyenne 38,5 heures par semaine en Ile-de-France contre 37,6 heures en France, du fait d'une plus forte proportion de cadres. Mais, à l'exception des employés de commerce et des services, on observe peu d'écart entre l'Ile-de-France et la moyenne nationale à catégorie socioprofessionnelle équivalente.

Les salariés franciliens travaillent plus longtemps que dans le reste de la France, mais ils ont également plus souvent le choix de leurs horaires de travail (32% contre 23%). Les cadres sont, ainsi, ceux qui bénéficient le plus de cette possibilité (69%).

84% des salariés franciliens interrogés durant l'enquête SUMER 2002-2003 ont déclaré que leur établissement avait mis en œuvre la réduction du temps de travail (RTT). La durée hebdomadaire collective de travail dans leur entreprise est donc généralement fixée à 35 heures⁽²⁾. Pourtant, ces salariés déclarent avoir travaillé en moyenne 38,3 heures

durant la semaine précédant l'enquête. Cette différence importante peut avoir plusieurs causes : la réalisation d'heures supplémentaires, rémunérées ou non, ou encore des accords de RTT se traduisant par des jours de congé supplémentaires plutôt que par une diminution de la durée effective de travail hors période de congé.

Le temps partiel : principalement des femmes qui ont choisi de ne pas travailler à temps plein

La part d'emploi à temps partiel, selon l'enquête SUMER, est de 10% en Ile-de-France contre 14% en France. Ces taux sont inférieurs à ceux de l'enquête emploi de l'Insee pour l'année 2002, qui estime à 13% la proportion de salariés travaillant en Ile-de-France à temps partiel et à 16,5% la part d'emploi à temps partiel en France. Cet écart s'explique par une différence de champs pour ces deux sources. La proportion d'emplois à temps partiel de l'enquête emploi concerne la population active occupée alors que sont examinées dans cette synthèse les données concernant les seuls salariés du régime général (salariés du secteur privé).

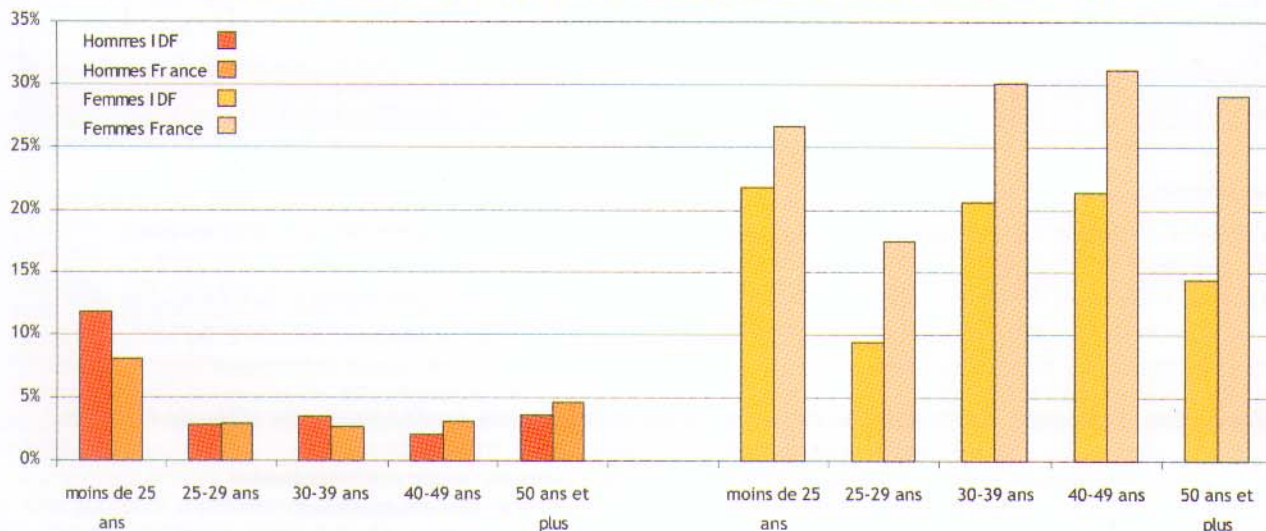
La comparaison avec l'enquête SUMER 1994 montre une légère augmentation du temps partiel dans la région, de 9% à 10%.

24% des salariés franciliens ayant un contrat à temps partiel déclarent n'avoir pas choisi ce temps de travail. Les ouvriers non qualifiés sont, de loin, la catégorie où le temps partiel est le plus souvent imposé : près des 2/3 des ouvriers non qualifiés à temps partiel n'ont pas eu le choix.

Toutefois, le temps partiel est moins souvent imposé en Ile-de-France qu'en moyenne nationale, où 36% des salariés déclarent ne pas avoir choisi de travailler à temps partiel.

Le temps partiel concerne principalement les femmes : 18% des femmes ont un contrat à temps partiel en Ile-de-France contre 4% des hommes. Si la proportion de salariés à temps partiel parmi les hommes est équivalente en Ile-de-France à la moyenne nationale, la différence est nette entre les femmes franciliennes (18%) et l'ensemble des salariées françaises (28%).

Comparaison de la part de salariés employés à temps partiel en fonction de l'âge et du sexe



Source : DARES, DRT - Enquête SUMER 2003

Cet écart s'explique en partie par la différence de structure de l'emploi en Ile-de-France et en France entière (plus de cadres en Ile-de-France, or cette catégorie travaille moins à temps partiel). Mais, l'écart est également dû à une plus faible proportion de femmes travaillant à temps partiel dans chaque catégorie socioprofessionnelle, à l'exception des ouvrières non qualifiées.

Chez les femmes, c'est parmi les 25-29 ans que l'on trouve la plus faible proportion de salariées à temps partiel (9%). Parmi les hommes, le temps partiel concerne particulièrement les moins de 25 ans (12%).

Les hommes franciliens à temps partiel sont, proportionnellement, plus nombreux que les femmes à ne pas avoir choisi leur temps de travail (29% contre 23%).

C'est dans les fonctions de nettoyage, gardiennage, travail ménager que l'on dénombre la plus forte proportion de temps partiel non choisi : près des 2/3 des salariés exerçant ces fonctions se sont vu imposer leur temps partiel.

▲ Près de 9 salariés à temps partiel sur 10 travaillent dans le secteur tertiaire

89% des salariés à temps partiel travaillent dans le secteur tertiaire. Les services aux entreprises et aux particuliers, ainsi que le commerce, emploient à eux seuls les 2/3 des salariés à temps partiel.

La proportion de salariés employés à temps partiel décroît lorsque la taille de l'entreprise augmente. 14% des agents des établissements de moins de 10 salariés travaillent à temps partiel, contre 7% dans les établissements de plus de 500 salariés.

Par catégorie socioprofessionnelle, le temps partiel est le plus répandu chez les employés de commerce et des services (25%), devant les ouvriers non qualifiés (17%). Par fonction exercée, ce sont les salariés du nettoyage, du gardiennage et du travail ménager qui travaillent le plus souvent à temps partiel (28%).

▲ Des absences de chez soi du fait du travail plus longues que dans le reste de la France

71% des salariés d'Ile-de-France sont absents de leur domicile 10 heures ou plus par jour, du fait de

leur travail. Si on considère uniquement les salariés travaillant à temps complet, cette proportion est portée à 74%.

Par catégorie socioprofessionnelle, les cadres sont les plus concernés par ces longues durées d'absence (90 % des salariés à temps complet). Puis viennent les professions intermédiaires (75%).

Par fonction, les personnes exerçant, à temps complet, des fonctions de direction générale et de recherche, étude, méthode, informatique, ont près de 9 fois sur 10, des amplitudes de journées de travail supérieures à 10 heures. A l'inverse, 1 salarié sur 2 exerçant des fonctions de manutention, magasinage, transport est absent moins de 10 heures du fait de son travail.

La proportion de salariés franciliens concernée par une absence de plus de 10 heures est nettement supérieure à la moyenne nationale, qui est de 57% des salariés à temps complet. Toutes les catégories socioprofessionnelles sont touchées par cette différence. Or, comme on l'a vu, les durées hebdomadaires de travail en Ile-de-France pour chaque catégorie socioprofessionnelle sont proches de celles observées ailleurs en France, si l'on excepte les employés du commerce et des services.

L'amplitude plus importante de la journée de travail en Ile-de-France ne peut donc être imputée aux durées de travail hebdomadaires plus longues.

Des temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail plus importants en Ile-de-France que dans les autres régions françaises peuvent être à l'origine de cet écart.

En effet, d'après les données du recensement de l'Insee⁽³⁾, l'Ile-de-France est la région qui comporte la plus forte proportion d'actifs occupés (69,5%) quittant leur commune pour aller travailler.

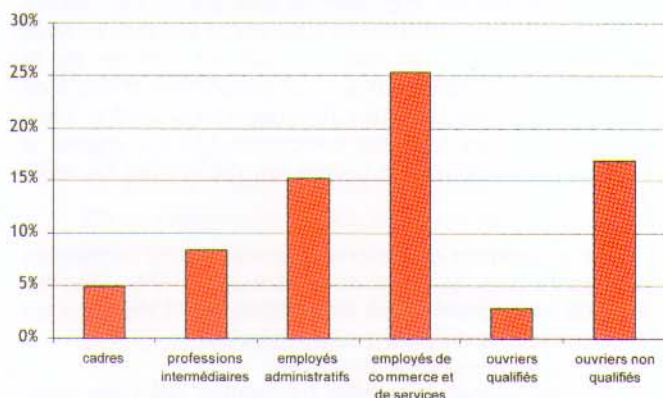
Toutes régions confondues, les personnes qui travaillent en dehors de leur commune de résidence effectuent une distance moyenne de 15,1 km à vol d'oiseau pour se rendre à leur travail. Les actifs vivant dans la couronne périurbaine de Paris doivent faire, quant à eux, des trajets beaucoup plus longs avec 23,8 km en moyenne. Cette couronne s'étend, en effet, particulièrement loin de son centre.

D'autre part, l'enquête SUMER comporte une question sur la durée hebdomadaire de travail, mais pas sur la durée journalière. Les périodes d'absence hors du domicile, plus importantes en Ile-de-France, pourraient aussi être dues à des journées de travail plus longues, compensées par des semaines contenant, en moyenne, un peu moins de journées travaillées.

▲ Jusqu'à 40 ans, l'amplitude des journées de travail des hommes et des femmes est la même

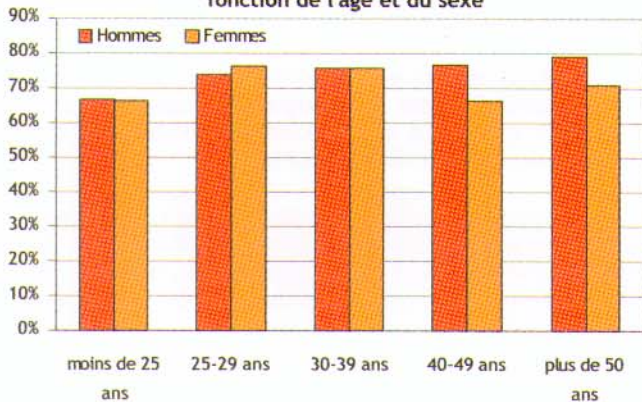
La proportion de salariés absents de chez eux 10 heures par jour, ou plus, est la même parmi les hommes et les femmes employés à temps complet jusqu'à l'âge de 39 ans. La proportion des hommes devient, ensuite, de 10 points supérieure à celle des femmes. Ce phénomène est également observé dans le reste de la France. Il ne peut être expliqué par des durées de travail équivalentes entre les hommes et les femmes.

Proportion de salariés employés à temps partiel selon la catégorie socioprofessionnelle



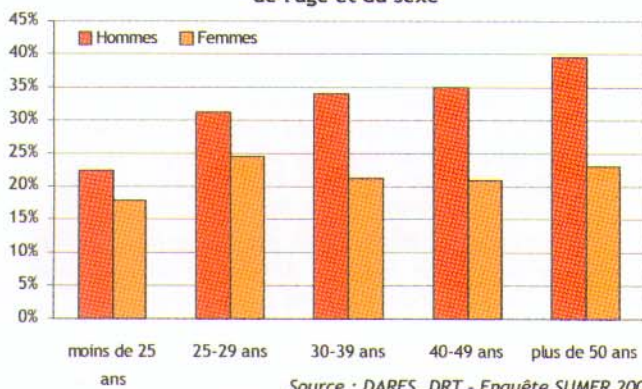
Source : DARES, DRT - Enquête SUMER 2003

Comparaison de la part de salariés employés à temps complet absents plus de 10h/jour de chez eux en fonction de l'âge et du sexe



Source : DARES, DRT - Enquête SUMER 2003

Comparaison de la part de salariés employés à temps complet travaillant plus de 40h/semaine en fonction de l'âge et du sexe



Source : DARES, DRT - Enquête SUMER 2003

En effet, si 34% des hommes travaillent plus de 40 heures par semaine, seulement 22% des femmes travaillent aussi longtemps. Ceci est vrai quelle que soit la tranche d'âge des salariées, même si l'écart entre les durées hebdomadaires des hommes et des femmes se creuse avec l'âge.

▲ 6% des salariés franciliens ont plusieurs périodes dans leur journée de travail

6% des salariés franciliens ont plusieurs périodes dans leur journée de travail. On considère qu'il y a deux périodes, lorsqu'il y a au moins trois heures d'interruption. Les employés de commerce et des services sont les plus concernés par ces interruptions (15%), bien que celles-ci soient, pour eux, un peu moins fréquentes en Ile-de-France (19% en moyenne nationale). A l'inverse, les ouvriers non qualifiés franciliens sont plus soumis à ces interruptions que leurs homologues du reste de la France.

C'est parmi les moins de 25 ans que l'on trouve la plus forte proportion de salariés ayant deux périodes de travail ou plus par jour. Les hommes sont aussi concernés que les femmes par ces interruptions de travail. La proportion de salariés subissant au moins une interruption de 3 heures diminue lorsque la taille de l'établissement augmente. Ainsi, 8% des salariés d'établissements de moins de 10 salariés sont concernés contre 3% des salariés des établissements de plus de 500 salariés.

Les secteurs d'activité où l'on rencontre le plus fréquemment plusieurs périodes de travail dans une journée sont les activités immobilières (gardiens

d'immeubles), les services aux particuliers (cuisiniers, serveurs) et les transports (chauffeurs). C'est parmi les salariés exerçant des fonctions de nettoyage, gardiennage, travail ménager, que l'on trouve la plus forte proportion de salariés subissant plusieurs périodes de travail dans leur journée (20%).

▲ 1 salarié sur 5 est amené à travailler la nuit

19% des salariés franciliens du secteur privé ont travaillé de nuit, c'est-à-dire entre 21h et 6h, même occasionnellement, au cours de l'année précédant l'enquête. La proportion de salariés travaillant de nuit est la même en Ile-de-France qu'en France. De même, les fréquences de travail de nuit par catégories socioprofessionnelles sont proches : les ouvriers qualifiés sont les plus concernés (31%). 42% des ouvriers de l'industrie travaillent de nuit ; les 3/4 d'entre eux travaillent en équipe.

Par fonction exercée, le travail de nuit est le plus fréquent pour les salariés de la manutention, du magasinage et des transports, ainsi que pour les fonctions d'installation, d'entretien, de réglage, réparation.

▲ Plus de la moitié des employés de commerce et des services travaille, même occasionnellement, le dimanche et les jours fériés

La proportion des salariés franciliens travaillant le dimanche ou les jours fériés, même occasionnellement, est proche de la moyenne nationale (31% contre 29%). Les moins de 25 ans sont les plus concernés par cette contrainte (37%). 2/3 des salariés travaillant le dimanche et les jours fériés sont des hommes.

Par catégorie socioprofessionnelle, le travail du dimanche et des jours fériés est particulièrement répandu parmi les employés de commerce et des services (56%). D'autre part, cette pratique est un peu plus fréquente en Ile-de-France que dans l'ensemble de la France pour les ouvriers et pour les cadres.

Le travail du dimanche et des jours fériés concerne plus de la moitié des salariés dans le secteur des services aux particuliers.

▲ 7 salariés sur 10 effectuant des astreintes sont des hommes

Les astreintes sont des périodes pendant lesquelles le salarié, sans être à la disposition permanente et immédiate de l'employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail. 11% des salariés franciliens y sont soumis, ce qui est proche de la moyenne nationale (10%). La proportion d'hommes est le double de celle des femmes (14% contre 7%). Les cadres sont les plus concernés (15%), même si les astreintes touchent toutes les catégories de salariés.

La proportion de salariés subissant des astreintes augmente avec la taille de l'entreprise : 9% dans les établissements de moins de 10 salariés, 13% dans les établissements de plus de 500 salariés.

Les astreintes sont plus fréquentes pour les salariés exerçant des fonctions d'installation, entretien, réglage, réparation.

Le temps de travail déclaré par les salariés

	Secteurs d'activités			Catégories socioprofessionnelles					Ensemble	
	Industrie	Construction	Tertiaire	Cadres	Professions intermédiaires	Employés administratifs	Employés de commerce et de services	Ouvriers qualifiés		Ouvriers non qualifiés
Plus de 40 heures travaillées la semaine précédente										
Ile-de-France	<i>28%</i>	23%	26%	53%	20%	9%	19%	19%	6%	26%
France entière	18%	19%	21%	52%	22%	7%	13%	16%	7%	20%
Plus de 48 heures travaillées la semaine précédente										
Ile-de-France	10%	10%	10%	23%	7%	2%	7%	4%	2%	10%
France entière	6%	6%	8%	24%	7%	1%	4%	4%	1%	7%
Effectuer des astreintes										
Ile-de-France	9%	12%	11%	15%	12%	6%	9%	10%	5%	11%
France entière	10%	10%	10%	15%	13%	6%	7%	10%	6%	10%
Travail le dimanche et jour férié, même occasionnellement										
Ile-de-France	29%	18%	32%	33%	27%	15%	56%	31%	24%	31%
France entière	24%	12%	33%	30%	29%	15%	57%	27%	19%	29%
Travail de nuit même occasionnellement										
Ile-de-France	22%	23%	18%	19%	16%	9%	23%	31%	24%	19%
France entière	28%	15%	22%	19%	19%	8%	21%	32%	24%	21%
Absence de chez soi supérieure ou égale à 10h lors d'une journée du fait du travail										
Ile-de-France	68%	79%	71%	89%	73%	67%	51%	62%	44%	71%
France entière	45%	71%	54%	83%	61%	49%	37%	48%	33%	53%
2 périodes ou plus de travail dans la journée (ou la nuit)										
Ile-de-France	3%	3%	6%	2%	5%	2%	15%	8%	10%	6%
France entière	3%	4%	10%	4%	7%	4%	19%	8%	6%	8%
Choix des horaires déterminés par soi-même										
Ile-de-France	34%	28%	31%	69%	29%	18%	7%	8%	5%	32%
France	19%	14%	25%	67%	30%	18%	9%	8%	5%	23%

En italique gras, les résultats d'Ile-de-France et de France entière significativement différents

Source : DARES, DRT - Enquête SUMER 2003

Bibliographie :

- (1) *Le temps de travail et son organisation dans les entreprises d'Ile-de-France*, DRTEFP Ile-de-France, Horizons Ile-de-France, n°43, avril 2000
- (2) *Activités et conditions de la main d'œuvre au 1^{er} trimestre 2006*, S. MATHERN, Premières Informations n°26.2, DARES, juin 2006
- (3) *Les déplacements domicile travail : de plus en plus d'actifs travaillent loin de chez eux*, J. TALBOT, Insee Première, n°767, avril 2001

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ile-de-France

66, rue de Mouzaïa - 75935 Paris Cedex 19 - Tél. 01 44 84 26 99

Directeur de la publication : Marc Biehler - Réalisation : Christelle Stepien et Nicolas Sandret

Diffusion : Service relation avec les usagers, communication et documentation

Tirage : 1 000 exemplaires - N° ISSN : 1767-9877

<http://www.europemploi-idf.org>